

BÉNÉFICIAIRES

- Entreprises titulaires de marchés ou de commandes auprès de grands donneurs d'ordre publics et privés.

FINALITÉ

- Renforcer la trésorerie, disposer ainsi d'une réserve de sécurité.
- Vous devez faire face à des délais de règlement de la part de vos grands donneurs d'ordre publics et privés¹, Bpifrance vous permet de mobiliser vos créances grâce au crédit Avance +.

CRÉANCES MOBILISÉES

Créances relatives à des commandes et marchés passés avec les grands donneurs d'ordre : État, collectivités territoriales et établissements publics, sociétés contrôlées majoritairement par des capitaux publics, sociétés d'économie mixte (SEM), sociétés d'HLM, organismes sociaux, grandes entreprises proches des donneurs d'ordre publics par leur taille et la qualité de leur signature.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- C'est un crédit confirmé. Il vous est accordé généralement pour une durée d'un an, renouvelable.
- Vous cédez vos créances, et Bpifrance vous en assure l'avance.
- Le remboursement des avances s'effectue automatiquement par le règlement des factures domiciliées chez Bpifrance.
- Vous gérez votre compte Avance + grâce à notre service en ligne e-treso.
- Pour les entreprises titulaires d'une Avance +, Bpifrance peut délivrer des engagements par signature nécessaires à l'obtention des marchés et commandes auprès des grands donneurs d'ordre.
- De plus, le service en ligne e-treso facilite la gestion de la trésorerie : consultation du compte, solde disponible, demande d'avances, consultation des paiements reçus, cession de factures...

SERVICES INSTRUCTEURS

Partenariat avec votre banque :

Les avances de trésorerie sont effectuées en totalité par Bpifrance en complément des autres concours à court terme de la banque, ou elles sont partagées avec votre banque dans le cadre d'un pool de trésorerie géré par Bpifrance.

BPI FRANCE

16, boulevard du Mont-d'Est
Maille Nord 4
93192 NOISY-LE-GRAND
Cedex

Audrey Mombailly

Tél. : 01 48 15 56 68
audrey.mombailly@bpifrance.fr
www.bpifrance.fr